
PROGRAMME MIGRATIONS ET INITIATIVES ECONOMIQUES

BULLETIN D'INFORMATION n°2

SOMMAIRE



L'APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS DANS LES RESEAUX ETHNIQUES OU COMMUNAUTAIRES: UN PROGRAMME DE L'ADIE.....	2
LES FEMMES CREATRICES D' ENTREPRISES ACCOMPAGNEES PAR L'IRFED.....	4
LE FSP CODEVELOPPEMENT MALI.....	6
CALENDRIER DES FORMATIONS.....	8
LES BOURSES D'ETUDES DU PMIE.....	8

Comité de rédaction :

Déborah GALLIOT
Yaya KANE

Septembre 2003



G.R.D.R



Programme Migrations et Initiatives Economiques

s/c GRDR, 66-72 rue Marceau, 93100 Montreuil

Tel: 01.48.57.15.75

Fax: 01.48.57.59.75

mail: galliot@pseau.org

www.pseau.org/pmie

L'ADIE ET SON PROGRAMME « APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU DANS LES RESEAUX ETHNIQUES OU COMMUNAUTAIRES »

Il ressort d'une étude sur « les activités génératrices de revenus dans les quartiers précarisés » qu'un grand nombre d'activités informelles ne peuvent trouver leur place dans le droit commun. Deux raisons majeures viennent l'expliquer : d'une part, les activités ne permettent pas de dégager suffisamment de revenus pour qu'une immatriculation soit envisageable compte tenu du niveau de charges obligatoires ; d'autre part les accès à l'information et aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise sont quasi impossibles (difficulté de maîtrise de la langue, manque de structuration des projets, isolement des quartiers défavorisés, etc.).

Les activités sont ainsi rarement pérennes mais sont pourtant un facteur clé d'insertion : elles sont sources de revenus complémentaires et mobilisent les individus. L'exercice de ces activités génératrices de revenus est particulièrement répandu au sein de communautés ethniques en proie à différentes formes de discrimination et dont les liens de solidarité restent très forts (Africains de l'Ouest, Maghrébins, Tziganes).

Sur la base de ces constats, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) , la FAFRAD (Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement, l'IRFED (Institut international de Recherche et de Formation Education cultures et Développement) , la MIEL (Maison de l'Initiative Economique Locale) et l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) constituent un Partenariat De Développement (PDD) et proposent d'expérimenter un dispositif d'appui aux activités génératrices de revenu dans les réseaux communautaires. L'objectif est de transformer en micro entreprises les petites activités génératrices de revenus qui sont exercées au sein des différentes communautés ethniques. La population cible est composée de migrants africains installés de façon régulière en France et de Gens du Voyage. Il s'agit de personnes pauvres, très faiblement qualifiées, qui connaissent des difficultés d'insertion et qui ont un fort esprit d'entreprise. Les petites activités qu'ils exercent le sont presque toujours en complément de revenus à un salaire ou un minimum social. Il s'agit par exemple d'activités de petit commerce de produits ethniques, de coiffure à domicile, d'import-export...

Il s'agit de faciliter le développement économique et de renforcer la pérennité des activités par le biais d'une méthodologie de crédit adaptée au public visé. En complément, une ingénierie d'accompagnement

spécifique est mise en place pour faciliter l'officialisation des activités. Une réflexion sur le cadre réglementaire de la création d'entreprise est menée tout au long du projet pour formuler des propositions d'aménagement.

Mise en place d'un dispositif de micro crédit pour des groupes solidaires de 3 à 10 personnes et de services d'accompagnement et de formation innovants et adaptés.

Pour toucher un nombre important de personnes exerçant une petite activité génératrice de revenu, les cinq structures partenaires ont élaboré une nouvelle méthodologie d'approche du public, de financement et d'accompagnement des porteurs de projet.

- Réalisation d'une enquête auprès du public visé pour déterminer ses besoins en matière de formation et d'accompagnement.
- Démarche active de communication directe au sein des communautés.
- Démarche collective : les bénéficiaires constituent des groupes de 3 personnes minimum qui servent de garantie au prêt. Cela les rend donc acteurs du dispositif et les mobilise pour faire connaître le dispositif, pour s'assurer du bon remboursement des prêts et pour s'entraider sur les démarches de création.
- Aide dans la formalisation des activités : afin de trouver une place dans les dispositifs légaux pour ces petites activités et faciliter au maximum la création ou l'officialisation de l'activité, des formations et un accompagnement à l'immatriculation qui s'appuient sur les dynamiques de groupes sont proposés.
- Analyse des blocages réglementaires auxquels est confronté ce public et formulation de propositions d'aménagement visant à favoriser la formalisation de très petites activités.

Les premiers résultats du projet

L'équipe projet va à la rencontre des différentes structures en contact avec le public visé par le projet : institutionnels, structures travaillant dans le champ de l'insertion et surtout associations communautaires. Pour compléter cette communication, des distributions de tracts et d'affiches ont eu lieu sur différents sites.

L'expérimentation qui concernait initialement quatre quartiers de Paris et de Seine-Saint-Denis a été étendue début 2003 à toute l'Ile-de-France. Une demande importante est apparue au sein des communautés d'Afrique sub-saharienne et de Gens du Voyage. Un an après le démarrage du projet, plus de cinquante groupes sont actifs.

Le crédit en groupes solidaires se montre efficace et adapté à ce public (fort taux de ré emprunt, diffusion rapide par le bouche-à-oreille, bon taux de remboursement). Les bénéficiaires sont bien impliqués dans sa mise en œuvre.

Suite à l'enquête réalisée en 2002, des services d'accompagnement et de formation ont été mis en place et connaissent un démarrage prometteur.

Il s'agit notamment d'ateliers hebdomadaires d'une demie journée sur différents thèmes intéressant ce public, utiles au développement des activités et nécessaires dans la perspective de la création d'entreprise. Ils ont trait à la gestion (tenue de comptes, gestion de trésorerie), au marketing, aux démarches et conséquences de la création d'entreprise mais également à la gestion du budget personnel.

La coopération transnationale

Le PDD « Appui aux activités génératrices de revenu dans les réseaux ethniques ou communautaires » s'est associé à un PDD catalan pour former un partenariat de coopération transnationale (PCT).

Quatre thèmes communs d'échanges ont été choisis:

- Comment atteindre la cible des plus exclus ?
- Formation en amont de la création d'entreprise
- Sélection des projets
- Propositions d'aménagement du cadre réglementaire

Structure portant le projet : Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)
4, boulevard Poissonnière – 75 009 PARIS

Coût global prévisionnel du projet : 600 000 €
Nombre de bénéficiaires prévisionnel
(de mai 2002 à mars 2004) : 250

Contact :

Estelle MILLE, Coordinatrice de projet
Tél : 01.55.87.06.19 Fax : 01.48.20.58.46
E-Mail : e.mille@adie.org



LES FEMMES CREATRICES D'ENTREPRISES ACCOMPAGNEES PAR L'IRFED

L'analyse porte sur 314 créatrices ayant assisté à 25 journées d'information proposées par l'IRFED. Les critères d'analyse sont l'âge, la situation matrimoniale, le pays d'origine, la situation professionnelle, le niveau d'études, le type de projets.

A la suite de ces réunions, environ 200 femmes ont bénéficié d'un accompagnement individuel et des services en comptabilité/gestion et 129 ont suivi une formation (longue ou courte). En moyenne, 40% créent une entreprise ou une activité individuelle et 40 % retrouvent un emploi.

L'IRFED, fondé en 1958, soutient depuis 1993 les femmes qui souhaitent créer une micro entreprise. Elle propose des formations (aspects techniques et méthodologiques), un appui/conseil relatif à l'étude de marché, le marketing, le « business plan », un suivi et un accompagnement jusqu'à la création. L'IRFED anime un réseau de créatrices et est à l'origine de publications concernant la création d'entreprise en France.

1. L'âge

Une large majorité des femmes a entre 30 et 50 ans (63%), réparties environ pour moitié entre la tranche d'âge 30-39 ans (32%) et 40-50 ans (31%). Les moins de 30 ans représentent un peu moins du tiers de la totalité (28%). Les femmes de plus de 50 ans ne sont, quant à elles, que 8%.

La tranche d'âge active est donc nettement représentée. Les jeunes de moins de 30 ans représentent une part significative. Une formation spécifique leur est d'ailleurs proposée.

2. La situation matrimoniale

Environ la moitié des femmes vivent seules. Les femmes célibataires (40%) et divorcées (13%) représentent, en effet, 53% du total. Les femmes mariées sont, quant à elles, 44%. Par célibataire, nous entendons les femmes qui ne vivent pas en couple. Celles qui vivent maritalement sont, en effet, comprises dans la catégorie « mariée ». Les personnes qui sont séparées de leur conjoint ont été recensées avec les femmes divorcées.

Il nous a semblé important de faire ressortir le fait d'avoir ou non des enfants. En effet, avoir des enfants à charge n'est pas sans poser des difficultés lorsque l'on entreprend de créer une petite entreprise. 19% des femmes célibataires, 67% des

femmes mariées et 65% des femmes divorcées ou séparées ont des enfants. 45% des femmes ont des enfants à charge.

3. Le pays d'origine

62% des femmes appuyées par l'IRFED sont immigrées ou d'origine étrangère. Il est à noter qu'un nombre important de femmes immigrées ont adopté la nationalité française. 37% sont françaises d'origine. Parmi elles, 87% sont de métropole et 13% des DOM-TOM.

Le continent africain, dans son ensemble, est représenté par 37% des femmes. 22% sont des migrantes originaires d'Afrique subsaharienne. Le Cameroun est le pays le plus représenté, suivi par la Côte-d'Ivoire. Le Mali et le Sénégal se distinguent également ainsi que le Congo Brazzaville. L'Afrique du nord est présente à hauteur de 15%, avec une nette surreprésentation de l'Algérie.

14% des créatrices viennent d'un pays européen, hors France (en majorité d'Europe occidentale et dans une moindre mesure d'Europe centrale et orientale).

L'Asie n'est que peu présente (5%) tout comme l'Amérique latine (4%). Enfin, 2% des femmes, soit 5 personnes, sont d'autres pays (Chypre, Iran, Caraïbes : Haïti, Sainte Lucie).

On peut s'interroger sur le faible nombre de femmes asiatiques. Par ailleurs, certaines communautés, pourtant importantes en France, telle la communauté turque, sont absentes.

4. La situation professionnelle

Il s'agit, pour une majorité, de femmes précarisées au niveau de l'emploi. 84 % sont au chômage et inscrites à l'ANPE. On peut distinguer les femmes inscrites à l'ANPE depuis moins d'un an (49% du total), celles inscrites depuis plus d'un an donc au chômage dit de longue durée (21% du total) et les femmes qui sont au RMI (14%). Seules 3% sont salariées et 2% étudiantes.

La catégorie « autres » qui regroupe 6% du public est assez hétérogène. Y ont été intégrées les personnes qui sont en convention de conversion, celles qui souhaitent travailler après s'être consacrées à l'éducation de leurs enfants et ne sont pas encore inscrites à l'ANPE, celles qui font des vacances, qui ont le statut d'intermittente du spectacle...

La création d'activité semble donc représenter une alternative aux difficultés d'insertion professionnelle. Il apparaît difficile d'en évaluer l'origine : faible niveau de formation, condition de femme, d'immigrée ? Au chômage depuis plusieurs années pour certaines, l'appui ne se résume pas seulement en la formation aux connaissances indispensables à la

création d'entreprise mais inclut aussi une dimension importante de mise en confiance et de « dynamisation » des femmes. Ainsi, outre l'appui/conseil, l'IRFED réalise également un travail d'écoute et de soutien.

5. Le niveau d'études

Le niveau d'études est très hétérogène. 42% des femmes ont fait des études supérieures. 13% ont poursuivi jusqu'au lycée et ont le niveau bac ou ont obtenu leur baccalauréat. 17% ont, par contre, arrêté leur scolarité en CAP ou BEP. 4% ont quitté le cursus scolaire au collège. Les informations manquent en ce qui concerne près d'un quart des femmes (24%) : certaines n'ont pas précisé leur niveau d'études, d'autres ont indiqué leur expérience professionnelle (par exemple, secrétaire, styliste, formatrice). Dans ce cas, il n'est pas toujours possible de connaître le niveau d'études correspondant.

Comme on l'a vu, les femmes sollicitant l'IRFED rencontrent des difficultés professionnelles. Pour autant, un nombre important d'entre elles ont un haut niveau de formation. Plus de la moitié ont le niveau bac. Parmi celles ayant effectué des études supérieures, un grand nombre a un niveau bac +2. Il n'est pas rare toutefois qu'elles aient un niveau bac+4 voir, pour certaines, un doctorat. Soulignons que certains diplômes étrangers ne sont pas reconnus. Cela amène des femmes très qualifiées (dentiste, professeur, par exemple) à se reconvertir et, bien souvent, à exercer une activité sans rapport avec leur compétence et leur niveau de formation.

6. Le type de projets

Le commerce est sans conteste le domaine d'activité le plus attractif. Un quart des femmes projettent de s'y investir. Il s'agit le plus souvent de commerce en boutique mais parfois également de vente sur les marchés et de dépôt/vente. Les produits envisagés sont très divers : alimentaires (souvent « exotiques »), cosmétiques (adaptés africaines), artisanaux, prêt-à-porter. On trouve dans une moindre mesure les accessoires de mode et de décoration et, de façon exceptionnelle, la vente de matériel informatique, de chaussures... Il est parfois prévu que le commerce soit associé à une activité de fabrication/création (de vêtements, de produits artisanaux ou alimentaires).

Les activités relevant de **la prestation de services** sont également fortement représentées (21%). On trouve dans cette catégorie des activités très variées : services de proximité pour un public spécifique (personnes âgées, enfants, personnes handicapées), organisation de mariages et séminaires, télé secrétariat, cabinet de conseil et bureau d'études dans toutes sortes de domaines, agent artistique,

formation, cours de remise en forme, de « coaching », agence matrimoniale....

La restauration ainsi que **les activités artistiques** regroupent respectivement 11% et 10% des projets. En ce qui concerne la restauration, il s'agit le plus souvent de spécialités culinaires proposées sous différentes formes : restauration « classique », vente à emporter, « restauration rapide ». Sous ce vocable ont également été intégrés un salon de thé, une boulangerie ainsi que des bars.

Les activités artistiques sont les suivantes : stylisme, création de costumes, de chapeaux, graphisme, arts plastiques, décoration d'intérieur, architecture...

L'import/export, que nous avons dissocié des autres types d'activités commerciales afin de faire ressortir son importance, intéresse 8% des femmes. Elles envisagent de commercer essentiellement des produits alimentaires, cosmétiques et artisanaux. Certaines projettent d'exporter du matériel informatique ou médical.

De façon moins importante, on trouve les activités liées à **l'hôtellerie et au tourisme** (5%) : gîte, chambres d'hôtes, hôtel, organisation de voyages..., **les salons de coiffure/esthétique** (4%) et **les activités socioculturelles** (4%) : ateliers pour enfants et adultes (arts plastiques, écriture...), espace culturel, café culturel, diverses associations...

Conclusion

Les femmes accompagnées par l'IRFED dans leur démarche de création d'entreprise ont en commun des difficultés d'accès à l'emploi salarié. La création d'activité représente un moyen de pallier à leur problème d'insertion professionnelle. L'appui à la création, gage de réussite, comprend une dimension importante de mise en confiance, de valorisation de leurs compétences et de leurs spécificités socioculturelles.

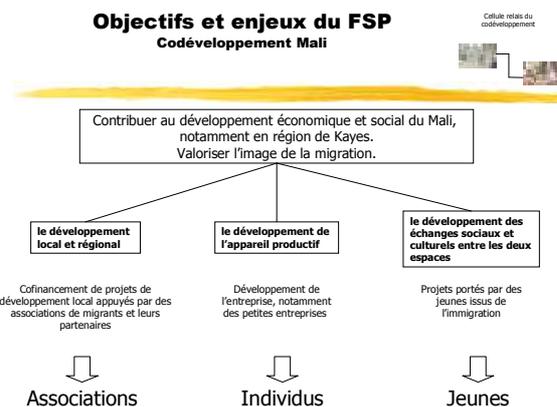
Les différents services proposés par l'IRFED (formation généraliste, technique, accompagnement individuel...) s'expliquent par la diversité des créatrices, de leurs attentes ainsi que par l'état d'avancement de leur projet. Certaines sont totalement novices dans le domaine de la création, d'autres exercent des activités « informelles », commerciales notamment. Des femmes se présentent avec une idée de projet alors que certaines ont quasiment « bouclé » leur projet et sollicitent une aide sur des points très précis. La volonté de s'adapter à des publics spécifiques a amené à la mise en place des formations « Jeunes » et « Création dans les pays d'origine ».

NOUVEAU PARTENARIAT

Le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) Codéveloppement Mali du Ministère des Affaires Etrangères

Le FSP Codéveloppement Mali est un outil financier (de 2.6 millions d'€) qui fait suite à la signature en 2002 d'une convention bilatérale de Codéveloppement entre la France et le Mali. Le FSP vise, sur une période expérimentale de trois ans, à contribuer au développement économique et social du Mali par la valorisation des actions économiques, sociales et culturelles portées par les migrants.

Il concerne les associations de migrants, les migrants porteurs de projets économiques individuels ainsi que jeunes issus de l'immigration. Il doit contribuer au renforcement des partenariats entre les migrants et les autres acteurs actifs sur les deux espaces (institutions, société civile, collectivités territoriales).



Organisation du FSP

Le dispositif repose essentiellement sur des structures décisionnelles et opérationnelles basées au Mali. En France, un comité de suivi du FSP permet les échanges entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et les acteurs non gouvernementaux-

Une cellule-relais a également été mise en place en France afin d'assurer l'information, l'orientation des porteurs de projet et la communication.

Elle a également pour mission de mettre en relation les différents partenaires impliqués, et, à ce titre, de créer un réseau de compétences mobilisables pour accompagner les projets des migrants.

Cette cellule-relais a été confiée à l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau).

Les outils du FSP

Cellule relais du Codéveloppement

INFORMATION COMMUNICATION	Accueil et orientation des porteurs de projets	Outils d'information/ d'appui méthodologiques
MOBILITE	Outils de Facilitation et d'échange	Mission d'échange et d'étude de faisabilité Bourses de formation
APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER	Cofinancement de projets	Projets de développement local Projets économiques Projets d'échange portés par des associations de jeunes

L'appui conseil et l'orientation :

Les cellules opérationnelles orientent les migrants et leurs partenaires vers les dispositifs techniques, financiers, sectoriels ou d'appui aux collectivités locales existants.

Les outils de facilitation et d'échange :

Bourses de formation du Codéveloppement : organisation de formations au Mali et en France.

Bourse d'expertise du Codéveloppement et Fonds de facilitation et d'échange : des missions (France > Mali) d'études, d'identification de projets, et d'échanges interculturels pour les migrants et les jeunes issus de l'immigration .

Fonds d'échange : des missions (Mali > France) pour les acteurs maliens du développement ayant besoin de rencontrer la diaspora en France et leurs partenaires

Le cofinancement de projet :

Le FSP Codéveloppement Mali permet de financer un certain nombre de projets impliquant des associations de migrants et leurs partenaires, des créateurs d'entreprises (dans le cadre d'une réinstallation au Mali ou dans le cadre d'un investissement à distance), des jeunes issus de l'immigration.

Les outils du FSP sont nés des pratiques des migrants et des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM) mais aussi de l'expérience de certains dispositifs d'accompagnement des migrants pilotés par :

- Les ONG (GRDR, CCFD, ADER...)
- Les réseaux thématiques (pS-Eau, PMIE, CFSI...)
- Le HCME (Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur) et le FORIM (Forum des Organisations de solidarité internationale issues des migrations - PRAOSIM)

Ces outils s'articulent également avec les programmes nationaux et les autres dispositifs financiers des bailleurs de fonds tels que :

- Plan de développement régional de l'assemblée régionale de Kayes
- Programmes des Directions nationales et régionales de l'hydraulique, du développement rural, du plan et de la statistique
- Fonds Social de Développement
- Programme Concerté Santé

Les résultats attendus

Cellule relais du
Codéveloppement



Résultats quantitatifs	20-30 Projets de développement Local Cofinancés	Plus de 100 missions d'échange entre la France et le Mali
	20-30 Projets d'échanges socio-culturels portés par des jeunes	Plus de 100 formations au Mali et en France
	150-180 entreprises appuyées	
Résultats qualitatifs	Des outils de contractualisation entre associations de migrants, communes, opérateurs	La promotion des actions conduites par les migrants en France et au Mali
	Des procédures de garantie bancaires entre la France et le Mali	De nouvelles dynamiques entre les jeunes issus de l'immigration et leur pays d'origine
	Des repères méthodologiques pour les projets de Codéveloppement	

Contact :

Cellule relais du FSP Codéveloppement Mali

pS-Eau

Gilles CRESSAN

Tél : 01.53.34.91.23

E-Mail : cressan@pseau.org

EN BREF

CALENDRIER

Formation IRFED

L'IRFED Europe propose une formation à la création d'entreprise pour les femmes demandeuses d'emploi. Cette formation, d'une durée de 242 h, permettra d'acquérir les notions indispensables au montage et à la réalisation de projet.

Elle se déroulera du 3 novembre au 19 décembre 2003.

Contact :

IRFED Europe
49, rue de la Glacière
75013 Paris
Tel : 01.43.31.98.90
Email: irfed-europe@irfed-europe.org

Africum Vitae

Une formation pour accompagnateurs à la création d'entreprise, du 13 au 24 octobre 2003, à Marseille.

Contact:

Africum Vitae
46, rue Consolat
13001 MARSEILLE
Tel : 04.91.50.39.69
Email: africum-vitae@wanadoo.fr

Formation GRDR

Le GRDR propose une formation de sensibilisation à la création d'entreprise sous forme de cours du soir les mardis et jeudis de 18h30 à 20h30.

Cette formation se déroulera du 14 octobre au 16 décembre 2003.

Contact :

GRDR
66-72 rue Marceau
93100 Montreuil
Tel : 01.48.57.57.74
Email : pappe@grdr.org

BOURSES D'ETUDES

Ces bourses facilitent la réalisation de missions d'études de faisabilité dans le pays d'origine afin de permettre aux migrants de mieux apprécier les réalités locales avant de décider un investissement.

La mission d'étude est réalisée avec l'aide d'une structure locale spécialisée dans l'appui à la création d'activités.

L'appui financier

L'appui financier comprend une participation aux frais de voyage, d'hébergement sur le terrain et de prestation de la structure d'appui local. La participation aux frais de mission du promoteur est au minimum de 25 % du montant total.

L'aide financière s'effectue en deux tranches : 70% avant le départ du boursier et 30% après réception du rapport de mission.

Le montant de la bourse ne peut dépasser 1 220 €.

Bilan

Depuis 2002, grâce aux bourses du Programme Migrations et Initiatives Economiques, 33 personnes ont pu réaliser une mission d'étude de leur projet dans une quinzaine de pays : Bénin, Cameroun, Cap-vert, Comores, Congo Brazzaville, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Maroc, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo.

Ces projets sont très divers : auto-école, imprimerie, unité de pêche, élevage avicole, commerce optique, import/export de produits artisanaux...

Un travail de capitalisation sur le dispositif des bourses a été réalisé et est disponible.